



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Simple question

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-QUE-022

Déposé le : 0307.18

Scanné le : _____

Art. 113 et 114 LGC La simple question consiste en une demande écrite de renseignement sur un objet déterminé du Gouvernement, de son administration ou sur des sujets d'actualité. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La simple question et la réponse du CE sont envoyées aux députés, mais ne sont pas portées à l'ordre du jour des séances du GC (pas de débat).
Délai de réponse dès le renvoi au CE : un mois.

Titre de la simple question

Simplifier le processus de paiement d'acomptes aux ACI

Texte déposé

Il y a quelques semaines, j'ai reçu une lettre des ACI m'informant que je n'avais pas payé un centime d'impôt depuis le début de l'année 2018. Un petit contrôle auprès de ma banque me montre le contraire. Un coup de téléphone plus tard je comprends que je n'ai pas modifié mon ordre permanent, que l'ACI a bien reçu mes acomptes mais elle les a comptabilisé sur 2017. Il m'a fallu plusieurs essais pour arriver à atteindre une très compétente employée qui m'a confirmé que ce temps d'attente correspondait « pour une majorité à la même problématique » et qu'elle avait « entre 10 à 12 transferts d'acomptes de 2017 à 2018 par jour ». J'ai donc l'avantage de poser la question simple suivante : est-il possible de simplifier le processus en transférant « automatiquement » les acomptes d'une année à l'autre ?

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

KELLER VINCENT

Signature :

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch